



RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00604310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire : Mme Carine MICHEL

Absents : Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote : Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

OBJET : 40 - Action Coeur de Ville (ACV) - Autorisation de lancer et de signer le marché pour la mise en oeuvre de la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Coeur de Ville de Besançon

Délibération n° 2020/006043

Action Cœur de Ville (ACV) - Autorisation de lancer et de signer le marché pour la mise en œuvre de la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	12/02/2020	Favorable unanime (1 abstention)

La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du cœur de ville de Besançon a été validée par délibérations du Conseil Municipal et du Conseil de Communauté les 12 et 16 décembre 2019.

Cette convention a été signée le 27 février 2020 par la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, l'ANAH et l'Etat suite à un avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et après un mois de mise à disposition du public entre le 17 décembre 2019 et le 17 janvier 2020.

Ce programme sera annexé à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de Grand Besançon Métropole dont il constituera le volet habitat.

Pour rappel, l'ambition de cette OPAH-RU est de requalifier 692 logements privés entre 2020 et 2025 (5 ans) dans le cœur de ville bisontin à travers :

- L'attribution d'aides financières incitatives ;
- La conduite de procédures coercitives sur quelques adresses fortement dégradées.

Le succès du programme repose grandement sur la qualité du suivi-animation sur 5 ans. C'est pourquoi, l'OPAH-RU affiche des ambitions renforcées en la matière visant à :

- Garantir l'accomplissement des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Promouvoir les aides de « droit commun » des partenaires de la Ville (GBM, Département, Action Logement,...) qui devraient donc connaître une mobilisation accrue ;
- Mettre en œuvre une ingénierie spécifique visant principalement à maintenir les familles en cœur de ville, à réoccuper les logements vacants...

Grand Besançon Métropole ayant délégué la mise en œuvre de cette OPAH-RU et notamment « *la préparation des consultations, la signature, la gestion des marchés* », il appartient à la Ville de Besançon de sélectionner un opérateur compétent.

Caractéristiques du marché issues de la convention d'OPAH-RU

A- Durée du marché

Le marché sera conclu pour une période de 5 ans maximum.

B- Forme du marché

Il est proposé de passer un marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert (en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique).

Le montant du marché est estimé à 1 266 500 € HT.

Un co-financement de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est attendu à hauteur de 388 120 € (30 %).

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la passation du marché relatif au suivi-animation de l'OPAH-RU du cœur de ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer le marché avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'ANAH et tout partenaire susceptible d'apporter son concours financier à la réalisation de la mission de suivi-animation de l'OPAH-RU du cœur de ville de Besançon.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0